

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2021 à 18 heures

Convocation du 5 janvier 2021

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Étaient présents : MM et Mmes Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Bruno ESPOSITO, Estelle FLEUTÔT, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : M. Christian ALFARO a donné procuration à Sylvie GISBERT.

M. Bruno ESPOSITO donne procuration à M. Bruno SALGUES car il devra quitter le conseil en cours de séance et dépose une communication écrite.

Absents excusés : M. Gilles DUCLOS, Gilles JOFFRE.

18h : ouverture de la séance

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de Monsieur Gilles JOFFRE l'informant notamment de son départ du groupe des élus de l'opposition (annexe 1).

Secrétaire de séance : Estelle FLEUTÔT est désignée secrétaire de séance

Préambule : le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 13 octobre 2020. Approbation à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 2 - Bruno Esposito, Bruno Salgues - ; Abstention : 0).

Pierre POLARD présente ses vœux au conseil municipal puis procède à **l'examen des points à l'ordre du jour :**

1. Dépenses nouvelles d'investissement 2021.
2. Demandes de subventions - Plan de relance.
3. Demandes de subventions réseau d'assainissement -Saïsses amont-Grangette-Viala.
4. Extension école maternelle - expropriation terrain Nogues.
5. Révision Plan Communal de Sauvegarde - convention SMMAR.
6. Mise à disposition d'un agent à l'EPIC Lo Castel.
7. Contrat d'assurance des risques statutaires personnel communal – révision tarifaire
8. Renouvellement habilitation funéraire régie municipale des Pompes Funèbres.
9. Lotissement de l'Hort – attribution de lots d'habitation.
10. Les Hauts de Capestang – dénomination rue Fon-Clare.
11. Convention « Hydra clic » avec le SDIS.
12. Circuit oenorando.
13. Décisions du Maire.
14. Questions diverses.

1 - Dépenses nouvelles d'investissement 2021

Le Conseil Municipal a la possibilité d'ouvrir, avant le vote du budget primitif, des crédits en section d'investissement du budget, dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente. Cette opération permet une souplesse de gestion en section d'investissement, en attendant le vote du budget primitif 2021 de la commune où ces crédits ouverts par anticipation seront obligatoirement réintégrés. Il est ainsi proposé de créditer les chapitres 20 (30 000 €), 21 (200 000 €) et 26 (20 000 €) de la section d'investissement du budget général de la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Bruno Esposito, Bruno Salgues -), approuve l'ouverture, par anticipation et en section d'investissement, de crédits sur les chapitres 20 (30 000 €), 21 (200 000 €) et 26 (20 000 €).

2 - Demandes de subventions - Plan de relance

2.1 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 – volet transition énergétique

Il est proposé de présenter le projet de modification du système de climatisation et de chauffage de la médiathèque et de l'école de musique, d'un coût prévisionnel de 104 570 € HT au titre de cette DSIL, au taux de 80%, soit 83 656 € du coût total HT.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

2.2 – Appel à projet « jardins partagés »

Le projet de création de jardins partagés, dont le coût est estimé à la somme de 180 461 € HT, peut être soutenu financièrement via ce dispositif. Il est proposé de solliciter l'aide de l'état à hauteur de 60% du coût HT du projet, soit 108 277 €.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

Départ de Bruno Esposito et arrivée de Gilles Duclos

2.3 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Le projet d'extension de l'école maternelle peut être présenté au titre de la DETR 2021. Il est proposé de solliciter 60% d'aide sur la première tranche des travaux (coût estimatif de 394 799.45 € HT), soit la somme de 236 879.67 €.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

2.4 – DSIL 2021 « classique »

En complément de la DETR, une aide au titre de la DSIL sera sollicitée à hauteur de 20% du coût HT du projet d'extension de l'école maternelle, soit la somme de 78 959.89 €

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

3 - Demandes de subventions réseau d'eaux usées (Saïsses amont) et réseau d'eau potable (Grangette-Viala)

3.1 – Réhabilitation du réseau d'eaux usées du ruisseau de Saïsses – partie amont

Ce projet, chiffré à 320 000 € HT, peut faire l'objet d'une aide financière de la part de l'agence de l'eau (60%, soit 192 000 €) et du département de l'Hérault (20%, soit 64 000 €). Il est proposé de solliciter ces deux financeurs.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

3.2 – Création d'un réseau d'eau potable devant desservir les hameaux de la Grangette et du Viala

Ce projet, chiffré à 710 000 € HT, peut faire l'objet d'une aide financière de la part de l'agence de l'eau (60%, soit 426 000 €) et du département de l'Hérault (20%, soit 142 000 €). Il est proposé de solliciter ces deux financeurs.

Le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière à l'unanimité.

4 - Extension de l'école maternelle - expropriation terrain Nogues

Le projet d'extension de l'école maternelle est rendu nécessaire par l'augmentation attendue des effectifs scolaires consécutive aux opérations d'aménagement actuellement en cours dans le village, qui doit aboutir à une augmentation conséquente de la population et du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école maternelle.

Le terrain d'assiette de l'extension projetée comporte une parcelle (section K n°58), propriété de Mme Nogues, qui a été approchée afin de convenir, à l'amiable, de la cession par celle-ci de son terrain à la commune. Ayant refusé cette cession, il est proposé d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de permettre à la commune de concrétiser son projet d'extension de l'école maternelle.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Bruno Esposito, Bruno Salgues -), approuve l'engagement de cette procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

5 - Révision Plan Communal de Sauvegarde - convention SMMAR

Le Maire rappelle que le plan communal de sauvegarde (PCS) est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer, l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier Départemental des risques Majeurs.

Le PCS doit être révisé à minima tous les cinq ans ; ce document mis en œuvre par le maire est transmis au Préfet du département et organismes associés : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Depuis sa création, le SMMAR aux côtés des services de l'Etat et en collaboration avec le département de l'Aude, le département de l'Hérault et des SDIS11 et 34, a porté l'animation et la maîtrise d'ouvrage de plus de 246 Plans communaux de Sauvegarde. Fort de ces résultats et du retour d'expérience des crues d'octobre 2018, décembre 2019, janvier et mai 2020, le SMMAR a souhaité poursuivre et intensifier cette politique d'appui aux communes pour l'élaboration et la révision des PCS.

Le SMMAR a obtenu un accord financier de l'Europe et des Départements, pour accompagner à hauteur de 80 % les révisions des PCS sur le risque inondation ; la part d'autofinancement est à la charge de la commune.

Le SMMAR dans le cadre de cette mission a contractualisé un accord cadre à bon de commande avec le groupement PREDICT SERVICES – BRL Ingénierie – Cyprès afin d'apporter un service et un appui logistique aux communes pour la réalisation ou réactualisation de leurs PCS.

Conformément au marché passé entre le SMMAR et le groupement PREDICT SERVICES-BRL Ingénierie-Cyprès, les missions et le montant des prestations pour la révision du PCS de la commune seront conformes à la grille d'évaluation financière jointe à la présente délibération. (annexe 2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'engager la commune dans cette démarche de révision du PCS, et approuve la participation financière de la commune au dispositif porté par le SMMAR La commune versera au SMMAR la part d'autofinancement restante de la mission selon la grille d'évaluation financière jointe à la présente délibération,

6 - Mise à disposition d'un agent à l'EPIC Lo Castel

Le Maire expose au conseil que l'EPIC Lo Castel a conclu un partenariat avec la CAF de l'Hérault afin de mettre en place au sein de ses locaux un Espace de Vie Sociale destiné aux familles. Il propose ainsi une activité d'intérêt général, et qu'à ce titre, il pourrait bénéficier d'une aide partielle de la Commune pour la réalisation du projet notamment en le faisant bénéficier de l'expérience d'un agent communal.

Madame Charline BARGAS, ATSEM Principal de 2e classe, est directrice des activités périscolaires de la Commune, le maire **propose** de mettre cet agent à disposition de l'EPIC Lo Castel à raison de 70 heures annuelles.

Il soumet au vote la délibération acceptant la mise à disposition dans les conditions présentées.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

7 - Contrat d'assurance des risques statutaires personnel communal – révision tarifaire

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2019, la commune est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur CNP et du courtier gestionnaire SOFAXIS.

Le Maire expose que conformément aux dispositions de la convention d'adhésion à la mission facultative assurance statutaire, le CDG 34, appuyé par un cabinet spécialisé assure un suivi régulier de la sinistralité et une analyse du compte de résultats est réalisée annuellement.

Les résultats constatés sur les exercices 2019 et 2020, impliquent l'activation de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire qui se traduira par une majoration du taux de cotisation à hauteur de 90%, soit un taux de 9,52 % (au lieu de 5,01%) à compter du 1er janvier 2021.

Le CDG 34 a souhaité que l'assureur présente plusieurs alternatives, pour amoindrir l'impact financier de la hausse de la cotisation. Ces alternatives se traduisent, soit par plusieurs options de choix de franchises, soit par une majoration du taux revue à la baisse, assortie d'un taux de minoration des remboursements des indemnités journalières.

Seuls les sinistres survenant à compter du 1er janvier 2021 sont concernés, les sinistres antérieurs demeurant remboursés intégralement. Par ailleurs, les montants des capitaux décès et frais médicaux ne sont pas concernés par cette mesure.

Le maire soumet au vote la proposition suivante :

Courtier/Assureur : **SOFAXIS/CNP**

Garantissant les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Prise d'effet : à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Taux de remboursement des indemnités journalières : **100 %**

Les risques assurés sont :

Désignation des risques	Formule de franchise	Taux
Décès	<i>Sans franchise - 0,14%</i>	7,50%
Maladie ordinaire	<i>Franchise de 30 jours par arrêt- 1,95%</i>	
Longue maladie et maladie longue durée	<i>Sans franchise - 2,60%</i>	
Accident et maladie imputable au service	<i>Sans franchise -1,37%</i>	
Maternité, paternité et accueil de l'enfant	<i>Sans franchise – 0,72%</i>	

Afin d'amoindrir la hausse la franchise en maladie ordinaire passe de 10 jours à 30 jours.

Bruno Salgues questionne Pierre POLARD de l'incidence de ce nouveau taux pour les agents.

Pierre POLARD précise que l'application de ce nouveau taux n'a aucune incidence pour les agents.

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité et autorise le Maire à prendre et à signer les avenants en résultant et tout acte y afférent.

8 - Renouvellement habilitation funéraire régie municipale des Pompes Funèbres.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune assure directement en régie la mission de service public extérieur des pompes funèbres.

La régie municipale est habilitée, conformément à l'article L.2223-23 du Code Général des Collectivités territoriales, pour exercer les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations exhumations et crémations,
- Le transport de corps après mise en bière
- La fourniture de corbillard

L'habilitation 015-34-126, accordée le 4 juin 2015 par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, venant à expiration, il convient d'en demander le renouvellement auprès des services de l'Etat.

Le maire demande au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la demande de renouvellement de l'habilitation funéraire pour la régie municipale dans les mêmes conditions que précédemment et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 - Lotissement de l'Hort – attribution de lots d'habitation.

Le Maire présente la proposition favorable formulée par la commission d'attribution des lots d'habitation du lotissement communal de l'Hort pour les lots 5, 6 et 11 :

N° DE LOT	NOM – PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE
5	BROKA Gwendoline BASTIDE Yoann	28B, rue Ferrer	34310 Capestang
6	REQUENA Mathieu ALEA Cloé	5, bd Ernest Hemingway Résidence Aigue Marine Appt 56	34500 Béziers
11	PUEL Eva SALVADO Miguel	116, rue Louis Aragon	34310 Capestang

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions d'attribution afin de lui permettre de signer les contrats de réservations avec les acquéreurs potentiels.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Bruno Esposito, Bruno Salgues -), approuve ces attributions.

10 - Les Hauts de Capestang – dénomination rue Fon-Clare

Il est proposé de dénommer la voirie interne du lotissement « les Hauts de Capestang », rue de Fon-Clare.

Bruno Salgues s'étonne de cette délibération, la rue en question ayant déjà été dénommée, en 2019, « rue de Fonclare ».

Jacques Maurand répond que cette dénomination reprend l'appellation donnée au lieu-dit, et qu'il s'agit de modifier le nom de la rue en « rue de Fon-Clare » pour la différencier du lieu-dit.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Bruno Esposito, Bruno Salgues -), approuve cette dénomination.

11 - Convention « Hydra clic » avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault

Le SDIS de l'Hérault propose de mettre gratuitement à notre disposition le logiciel « Hydra clic », permettant une gestion collaborative des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) dans les limites géographiques du territoire communal.

L'utilisation de ce logiciel, qui présente un intérêt certain pour la sécurité des habitant(e)s de Capestang, dans la mesure où il permet de renseigner, en temps réel, les éventuelles anomalies pouvant affecter le système de défense contre les incendies, nécessite de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux, qui doit être validée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette mise à disposition du logiciel et la convention devant intervenir.

12 - Circuit oenorando

Le Maire indique que dans le cadre de la création d'un circuit de petite randonnée « oenorando » sur le territoire de la commune de Capestang, intégré dans le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il convient :

- d'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,

- d'adopter l'itinéraire petite randonnée « Oenorando Capestang » sur la commune de Capestang destiné à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement équestre et vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,
- d'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,
- d'autoriser la Communauté de communes, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Bruno Esposito, Bruno Salgues -), approuve ces propositions.

13 - Décisions du Maire

- Attribution marché MO ruisseau de Saïsses amont – ADUECHA - 9 500,00 €
- Attribution marché étanchéité véranda école maternelle – SONZOGNI - 2 000,00 €
- Attribution marché fourniture et pose clim salle des douches- RUBIO - 4 270,00 €
- Attribution marché MO jardins familiaux - SVP CONCEPT - 11 100,00 €
- Attribution marché maîtrise d'œuvre extension école maternelle - ATELIER CONCEPT - 117 000,00 €
- Attribution marché prestation VISA lotissement de l'Hort - ATELIER CONCEPT – 7 200,00 €
- Attribution marché acquisition barrières de ville – SIGNATURE - 2 817,25 €
- Attribution marché débroussaillage ruisseau de Saïsses amont – ARF - 2 500,00 €
- Attribution marché réhabilitation réseaux EU et AEP rue Ferrer – BESSIERE - 168 914,80 €
- Attribution marché mission CT extension école maternelle – SOCOTEC - 10 440,00 €
- Emprunt Agence France Locale
- Attribution marché étude globale cœur de village - L'AGENCE ACTIONS TERRITOIRE – 6 150,00 €
- Attribution marché recherche amiante enrobés ruisseau de Saïsses – ADBTP - 1 815,00 €
- Budget CMS - DM n°2 - AUGMENTATION CREDITS CHAPITRE 012 - +20 000 €
- Attribution marché espaces verts lotissement de l'Hort - CAUSERA CHRISTOPHE - 5 130,00 €
- Budget eau et assainissement - DM n°2 - VIREMENTS DE CREDITS CHAPITRE 020 - +500 €
- Attribution marché mission CSPS collégiale travées droites du chœur – LM COORDINATION - 2 350,50 €
- Budget Gendarmerie - DM n°1 - VIREMENT DE CREDITS CHAPIRE 16 - 33 975,92 €
- Budget général - DM n°3 - VIREMENT DE CREDITS CHAPITRE 16 - 3 357,34 €
- Attribution marché de création d'un caniveau - rue Gigiry – EUROVIA - 1 965,50 €
- Attribution marché mission CSPS extension école maternelle - LM COORDINATION – 5 132,00 €
- Attribution marché mise aux normes électriques de la collégiale - RUBIO - 28 080,00 €
- Attribution marché remplacement verres des menuiseries du marché couvert - ATELIER GUERIN - 10 306,00 €

14 - Questions diverses

- Lotissement de l'Hort : dans le but de faciliter la signature des actes de vente des terrains communaux, il est proposé de déléguer la signature de ces actes à l'un des clercs de notaire de l'étude de Me Marc. Approbation à l'unanimité.

- Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs de police, il a décidé d'armer le service de police municipale.
- Dispositif S.E.L : sur les 69 710 € de jetons distribués, 65 270 € ont été payés à 38 commerçants.
- Le Maire informe l'assemblée que l'état vient de nous solliciter pour ouvrir un centre de vaccination. La décision définitive d'implantation du centre de vaccination sera prise mercredi 13 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2021

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Estelle FLEUTÔT

Christian ALFARO

Laetitia ANDRIEU

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Chantal DUMONT-GILMOZZI

Bruno ESPOSITO

Jérôme GARCIA

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Gilles JOFFRE

Émilie LAMARCQ

Jacques MAURAND

Micheline MIANNAY

Béatrice MILESI

Augustin MINARRO

Isabelle PALM

Alain RIVAYRAND

Bruno SALGUES

Jean-Claude VIVANCOS

Christian WAUTERS

Annexes

- 1- communication écrite de Monsieur Gilles Joffre
- 2- grille tarifaire révision PCS